Saint-Laurent-de-Chamousset
MONTS DU LYONNAIS

# LETTRE D'INFORMATION

## COMMUNALE N° 39

**OCTOBRE 2026**




**Mairie de Saint-Laurent-de-Chamousset,**
**72 Rue de Lyon 69930 Saint-Laurent-de-Chamousset**
04 74 70 50 19
mairie@saintlaurentdechamousset.fr
www.saint-laurent-de-chamousset.fr

Vente interdite – Ne pas jeter sur la voie publique

# *Bienvenue sur notre commune*

## Dans ce numéro


| Thèmes | Pages |
|---|---|
| Edito du maire | 3 |
| Permanences des élus | 4 |
| Economie - Les marchés | 5 |
| Bâtiment | 9 |
| Aménagement urbain "Saint Laurent Horizon 2025" | 10 |
| Vie associative | 12 |
| Santé sociale | 13 |
| Restaurant scolaire | 15 |
| Scolarité | 16 |
| Sport - Jeunesse | 18 |
| Agenda communal | 19 |
| Informations communales | 20 |
| Informations communautaires | 21 |
| Informations diverses | 24 |
| Un peu d'histoire : La place du plâtre | 27 |
| Mise à l'honneur : octobre rose à Saint Laurent | 28 |
| Comptes rendus des conseils municipaux | 29 |



***Mentions légales***

Directeur de publication : Pierre VARLIETTE
Rédacteurs : Commission communication communale
Imprimé en 1 140 exemplaires par imprimerie EGF
Illustrations : photos de la mairie

# ÉDITO DU MAIRE



***Chères Saint Laurentaises, chers Saint Laurentais,***

L'automne s'installe dans notre belle région des Monts du Lyonnais, après cinq mois de sècheresse et de canicule. Les couleurs changent, les journées raccourcissent, mais notre vie collective, elle, reste bien vivante. Octobre est l'occasion de nous retrouver autour des projets, des rendez-vous et des initiatives qui font la richesse de notre Commune. Je tiens à remercier les agents municipaux, les associations, les bénévoles et toutes celles et ceux qui contribuent, chaque jour, au dynamisme de notre territoire. Leur engagement est précieux et participe à la qualité de vie que nous partageons. La municipalité poursuit son action au service de tous. Nous restons à votre écoute et attachés à faire avancer les projets de la Commune avec sérieux, proximité et esprit de dialogue. Vous trouverez dans cette lettre d'information un aperçu des actualités et des prochains temps forts.

La sécurité de toutes et de tous est une priorité. C'est pourquoi notre Commune met à jour son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, un dispositif qui permet de mieux nous préparer à faire face aux événements susceptibles de perturber la vie locale : intempéries, tempêtes, inondations, accidents, risque sismique, risque mouvements de terrain, grand froid, canicule ou autres situations d'urgence. Le PCS, en lien avec les services préfectoraux, la sécurité civile, le S.D.M.I.S., organise la mobilisation des services municipaux, des moyens matériels et humains disponibles. Il prévoit également les modalités d'information et d'accompagnement de la population, afin de réagir de manière coordonnée et efficace si une situation l'exige. Cette démarche repose aussi sur la préparation de chacun. Connaître les consignes à suivre, rester attentif aux informations officielles et prendre quelques précautions à l'avance peut faire une réelle différence. Nous vous invitons à consulter les informations pratiques présentées sur le site internet communal. La mise en place de ce plan traduit notre volonté d'agir avec anticipation et responsabilité, au service de l'intérêt général. Nous continuerons à le faire évoluer afin qu'il réponde au mieux aux besoins de notre Commune. **Un DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs)** fera l'objet d'une publication, qui sera annexée au bulletin municipal de janvier 2027. Ce document, à conserver, a pour but de faire prendre conscience aux citoyens, des risques majeurs ou technologiques, auxquels il peut être exposé.

Avec l'arrivée de l'hiver, notre Commune se prépare aux épisodes de neige et de verglas. Pour assurer la sécurité de tous et faciliter les déplacements, un service d'astreinte sera organisé par les agents du Centre Technique Municipal, avec les entreprises GV FAURE et PAVET-PIOT, pour le déneigement des voies. Malgré cette organisation, les conditions météorologiques peuvent rendre les interventions difficiles et demander du temps. Nous vous remercions donc de rester prudents, de limiter vos déplacements lorsque cela est nécessaire et de respecter les consignes de sécurité. **La solidarité et la citoyenneté sont également essentielles durant cette période. Nous invitons chacun à déneiger le trottoir devant son domicile, lorsque cela est possible,** afin de faciliter le passage des piétons et de prévenir les risques de chute. Une attention particulière aux personnes âgées, isolées ou à mobilité réduite est aussi bienvenue.

En agissant ensemble, nous contribuerons à rendre notre Commune plus sûre et plus solidaire tout au long de l'année.

**Votre maire**
**Pierre VARLIETTE**

# Permanences des élus

## SAMEDI de 9h à 12h en Mairie

## Novembre / Décembre 2026

**Pour toute demande de rendez-vous avec Monsieur le Maire Pierre VARLIETTE merci de contacter le secrétariat de Mairie au : 04 74 70 50 19**

Si vous souhaitez prendre un rendez-vous avec un adjoint nous vous demandons de le contacter directement (n° de portable ci-dessous)

| Date | Elus | Responsable des commissions | N° de Tel |
|---|---|---|---|
| Sur rendez-vous | Pierre VARLIETTE Maire | Finances - Urbanisme - Sécurité | 07-62-58-62-80 |
| Samedi 5 Septembre | Isabelle LOTISSIER Adjointe au maire | Associations - Gestion des salles Culture - Fleurissement - Jardin collectif - Poulailler | 07-71-04-65-67 |
| Samedi 12 Septembre | Gilles RAYNARD Adjoint au maire | Bâtiments - Agriculture -Environnement - Gestion des déchets | 07-63-42-69-66 |
| Samedi 19 Septembre | Yvette BRETONNIER 1ère Adjointe au maire | Social - Santé - Personnes âgées - Petite enfance Enseignement - Restaurant Scolaire | 06-71-65-11-63 |
| Samedi 26 Septembre | Marielle SERAILLE Adjointe au maire | Jeunesse - Sport - Vie quotidienne | 06-62-11-58-41 |
| Samedi 3 Octbre | Thierry LOISON Adjoint au maire | Economie - Commerce - Artisanat - Marchés forain et fermier - Gestion des réseaux | 06-33-87-99-75 |
| Samedi 10 Octobre | Gilles RAYNARD Adjoint au maire | Bâtiments - Agriculture -Environnement - Gestion des déchets | 07-63-42-69-66 |
| Samedi 17 Octobre | Yvette BRETONNIER 1ère Adjointe au maire | Social - Santé - Personnes âgées - Petite enfance Enseignement - Restaurant Scolaire | 06-71-65-11-63 |
| Samedi 24 Octobre | Isabelle LOTISSIER Adjointe au maire | Associations - Gestion des salles Culture - Fleurissement - Jardin collectif - Poulailler | 07-71-04-65-67 |
| Samedi 31 Octobre | Marielle SERAILLE Adjointe au maire | Jeunesse - Sport - Vie quotidienne | 06-62-11-58-41 |
| Samedi 7 Novembre | Thierry LOISON Adjoint au maire | Economie - Commerce - Artisanat - Marchés forain et fermier - Gestion des réseaux | 06-33-87-99-75 |
| Samedi 14 Novembre | Gilles RAYNARD Adjoint au maire | Bâtiments - Agriculture -Environnement - Gestion des déchets | 07-63-42-69-66 |
| Samedi 21 Novembre | Yvette BRETONNIER 1ère Adjointe au maire | Social - Santé - Personnes âgées - Petite enfance Enseignement - Restaurant Scolaire | 06-71-65-11-63 |
| Samedi 28 Novembre | Isabelle LOTISSIER Adjointe au maire | Associations - Gestion des salles Culture - Fleurissement - Jardin collectif - Poulailler | 07-71-04-65-67 |
| Samedi 5 décembre | Thierry LOISON Adjoint au maire | Economie - Commerce - Artisanat - Marchés forain et fermier - Gestion des réseaux | 06-33-87-99-75 |
| Samedi 12 Décembre | Marielle SERAILLE Adjointe au maire | Jeunesse - Sport - Vie quotidienne | 06-62-11-58-41 |
| Samedi 19 Décembre | Yvette BRETONNIER 1ère Adjointe au maire | Social - Santé - Personnes âgées - Petite enfance Enseignement - Restaurant Scolaire | 06-71-65-11-63 |

# Economie - Les marchés

## La fête de l'agriculture : un beau succès pour le marché aux veaux

La fête de l'agriculture, organisée les 5 et 6 septembre 2026 à Saint-Clément-les-Places, a rencontré un réel succès. Cet événement a rassemblé de nombreux visiteurs et acteurs du monde agricole dans une ambiance conviviale et chaleureuse.
A cette occasion, l'association de Promotion du marché aux veaux a tenu un stand afin de présenter ses actions et de faire connaître le marché aux éleveurs et aux professionnels présents. Cette participation a permis de nombreux échanges avec des agriculteurs intéressés par la possibilité d'amener leurs veaux au marché.



« LES 5 ET 6 SEPTEMBRE 2026, L'ASSOCIATION DE PROMOTION DU MARCHÉ AUX VEAUX ÉTAIT PRÉSENTE À SAINT-CLÉMENT-LES-PLACES. »

Ces rencontres constituent une étape encourageante pour l'avenir du marché. Elles ont permis de nouer de nouveaux contacts, de répondre aux questions des éleveurs et de mieux faire connaître les services proposés par l'association.

Celle-ci remercie chaleureusement les organisateurs de la fête de l'agriculture, les bénévoles ainsi que toutes les personnes venues à sa rencontre. Ce rendez-vous a été une belle occasion de promouvoir le marché aux veaux et de renforcer les liens avec le monde agricole local.



# Economie - Les marchés

## Un talent du Rhône récompensé lors de la fête de l'agriculture




**Aurélien Blein, des Trésors de la Nature, distingué pour son parcours agricole sur le canton de L'Arbresle.**

La fête de l'agriculture, organisée les 5 et 6 septembre à Saint-Clément-les-Places, a été l'occasion de mettre à l'honneur les talents du Rhône. A cette occasion, un lauréat a été récompensé dans chacun des cantons du département.

Sur le canton de L'Arbresle, le prix a été décerné à Aurélien Blein, de l'exploitation Les Trésors de la Nature. Cette distinction vient saluer son engagement, son parcours et son investissement dans une agriculture locale et diversifiée.

**Un parcours construit autour de l'agriculture.**

Après son apprentissage, Aurélien a choisi de poursuivre son activité au sein de la ferme familiale. Installé avec sa famille en janvier 2024, il exploite aujourd'hui 110 hectares. Depuis ses débuts dans le métier, il contribue au développement d'une exploitation qui associe plusieurs élevages : volailles, bovins et porcs.

Cette orientation permet aux Trésors de la Nature de proposer une production variée, tout en maîtrisant les différentes étapes de transformation et de commercialisation. Les produits de la ferme sont transformés sur place, puis vendus sur les marchés locaux, directement auprès des restaurateurs ainsi que dans les épiceries de la région.
Une agriculture ancrée dans le territoire.

À travers cette récompense, c'est aussi le travail des agriculteurs qui font vivre le territoire ainsi mis en lumière. En développant une production diversifiée et en privilégiant les circuits de proximité, Aurélien Blein et sa famille participent pleinement au dynamisme agricole et économique du canton de L'Arbresle.

La municipalité lui adresse toutes ses félicitations pour cette reconnaissance et lui souhaite une pleine réussite dans la poursuite de son activité au sein des Trésors de la Nature.

# Economie

## Commerces, services et centre-bourg : résultats de l'enquête commerciale auprès des consommateurs

De mars à juin 2026, les élèves de la Maison Familiale Rurale de Saint-Laurent-de-Chamousset (classe **de...**), encadrés par leur formatrice Mme Piera Vaca, ont mené une enquête auprès des consommateurs.

**Un centre-bourg qui rayonne au-delà de la commune**

64,7 % des personnes interrogées habitent Saint-Laurent-de-Chamousset et 35,3% résident dans une autre commune. Les commerces, services et professions libérales attirent donc une clientèle qui dépasse largement les limites communales.

La proximité est le premier motif de fréquentation, cité par 77,23 % des répondants. Faire vivre le commerce local, profiter de la qualité de l'accueil, les produits locaux et les marchés sont également cités.

**Une offre appréciée, mais une diversité commerciale attendue**

71 % des répondants sont très ou plutôt satisfaits de l'offre de commerces, services et professions libérales. La perception de la qualité est encore plus favorable, avec 95,4 % de personnes très ou plutôt satisfaites.

Le principal point d'insatisfaction concerne le manque de diversité. Les fermetures de certains commerces historiques sont régulièrement évoquées et les répondants souhaitent notamment retrouver ou voir arriver différents commerces de proximité, ainsi que davantage de possibilités de restauration et de convivialité.

Résultats de l'enquête commerciale auprès des consommateurs

**Une fréquentation régulière**

Les marchés sont une véritable locomotive du centre-bourg. 50 % des personnes interrogées fréquentent les commerces plusieurs fois par semaine et 25,1 % tous les jours. Les marchés du lundi et du samedi jouent un rôle important dans l'attractivité du centre-bourg.

> « MERCI AUX 303 PARTICIPANTS DE NOTRE ENQUÊTE »

**Un lieu de vie et de rencontres**

Le centre-bourg est aussi un lieu d'agrégation sociale. Au-delà de l'achat, les réponses montrent l'attachement des habitants à la convivialité, aux rencontres et à la vie du village. Les répondants évoquent notamment le besoin de lieux ouverts en soirée et le week-end.

**Des attentes sur les commerces**

La diversité commerciale arrive en tête des améliorations souhaitées. Les réponses citent notamment un fleuriste, une deuxième boulangerie, une épicerie fine, un magasin de chaussures, mais aussi des lieux de restauration ou de convivialité.

# Economie

## Aménagements et circulation

73,9 % sont satisfaits du sens de circulation. Les aménagements du centre-bourg recueillent 73,6 % de réponses très ou plutôt satisfaites. Le sens de circulation est approuvé par 73,9 % des répondants. Les remarques portent principalement sur le stationnement, les trottoirs et certains aspects de la circulation.

### Mieux communiquer

Seuls 30 % des répondants déclarent consulter le site internet de la commune. L'enquête souligne donc l'importance de poursuivre les efforts de communication pour mieux faire connaître les informations, les événements et les actions locales.

## La santé, une préoccupation du territoire

La Maison de Santé est globalement bien perçue : 78,9 % des personnes interrogées sont très ou plutôt satisfaites. L'accès aux médecins généralistes constitue toutefois une préoccupation forte, pour les habitants comme pour les communes voisines.

> « LA COMMUNE REMERCIE TOUTES LES PERSONNES AYANT PARTICIPÉ À CETTE ENQUÊTE AINSI QUE LA MFR DE SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET POUR SA CONTRIBUTION À SA RÉALISATION. »

Les professionnels (commerçants, prestataires de services et professions libérales) ont également été interrogés sur leurs projets, leur clientèle, la concurrence, leur perception du centre-bourg, ainsi que sur l'impact de la communication et du tourisme et les améliorations qu'ils souhaiteraient voir mises en place. Sur les 48 professionnels contactés, 41 ont répondu à l'enquête.

**Scanner pour consulter le rapport complet**

Résultats de l'enquête commerciale auprès des commerces et des services

## Une enquête pour préparer l'avenir

Cette étude constitue un outil d'aide à la réflexion. Elle permet de mieux identifier les attentes des habitants et des consommateurs : maintenir une offre commerciale diversifiée, préserver les marchés, conforter les services, améliorer certains points du centre-bourg et renforcer la communication.

La vitalité du centre-bourg repose sur l'ensemble de ses acteurs : habitants, commerçants, artisans, professionnels de santé, associations et collectivités. L'enquête montre un attachement réel au village et à ses commerces ; elle fournit également des pistes pour poursuivre le travail engagé.

# Bâtiments

## La cuisine de la salle Suzanne Fougerouse aménagée

**Un espace désormais mieux équipé pour les habitants et les associations.**

La mairie a récemment aménagé la cuisine de la salle Suzanne Fougerouse afin d'améliorer les conditions d'accueil et de convivialité lors des réunions, des activités associatives et des événements organisés dans la salle.

La cuisine dispose désormais d'un four, d'une plaque de cuisson induction et d'un micro-ondes. Ces nouveaux équipements permettront de préparer ou de réchauffer plus facilement les repas et les collations lors des différentes manifestations.

Cette amélioration contribue à rendre cette salle plus fonctionnelle et adaptée aux besoins de ses utilisateurs.

La mairie souhaite ainsi favoriser la convivialité et accompagner les initiatives locales dans un cadre pratique et agréable.



# Aménagement Urbain "SAINT LAURENT HORIZON 2025"

## La Place du Plâtre va être métamorphosée en 2027

Dans le cadre de l'aménagement urbain « SAINT LAURENT HORIZON 2025 », c'est la place du Plâtre qui changera le plus. Aménagée en 1997, aujourd'hui entièrement bitumée ou recouverte de dalles granit, elle doit être repensée dans sa globalité : désimperméabilisée, végétalisée, réorganisée autour du stationnement et des terrasses. Le dérèglement climatique nous engage maintenant à adapter cet aménagement aux nouvelles normes environnementales et à la gestion des eaux pluviales. Dans la réflexion, l'idée d'une halle est évoquée, sur un budget distinct. En commission d'urbanisme, le débat porte sur l'équilibre à trouver entre le nombre de places de parking à préserver et la place à rendre aux arbres et espaces verts.



## Un chantier étalé pour préserver le village

Le reste de la première phase des travaux concerne la rue de la Cour Denis, depuis le carrefour jusqu'à la résidence séniors « Le Clos de La Galène », la rue de l'Église, la rue de Lyon, depuis le carrefour jusqu'à la place Neuve et l'amorce de l'avenue des Quatre Cantons sur le haut de la place du Plâtre. L'occasion de tester les nouveaux sens de circulation, à commencer par la rue de Lyon en sens unique descendant. Les trois rues et la place du Plâtre ne seront pas en chantier en même temps : la municipalité veut éviter de bloquer tout un quartier et calera les travaux les plus lourds sur les périodes creuses, pour garder les commerces accessibles.

Cette première phase représente 1 150 000 €, contre 1 620 000 € dans la version initiale : la Commune a resserré le périmètre pour rendre le projet finançable, l'aménagement complet du centre-bourg étant estimé à 3,2 millions d'euros. Elle a déjà obtenu 200 000 € de l'État et déposera un dossier auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département du Rhône et voir aussi des fonds Européens. Environ 600 000 € seront empruntés, des prêts arrivant à échéance dégageant la capacité nécessaire. La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais consacre par ailleurs 909 400 € à l'assainissement de la Commune, dans le cadre du contrat eau et climat 2026-2029. En préalable, des travaux de réseaux d'assainissement et d'eau potable seront nécessaires

La commission urbanisme a repris ses travaux en septembre, avant une consultation de la population et des commerçants. On peut envisager le premier coup de pioche en septembre 2027.


Commune de ST-LAURENT-DE-CHAMOUSSET
OPERATION "SAINT LAURENT HORIZON 2025"
PROPOSITION D'AMENAGEMENT PLACE DU PLATRE
Saint-Laurent-de-Chamousset
MONTS DU LYONNAIS
Agence immobilière
Banque
Rue des Ecoles
Avenue des Quatre Cantons
Photographe
Place du plâtre
Boucherie charcuterie
stationnement existant 5 places
Appuis vélos
Accès notaire
Vétérinaire
Bar
Pharmacie
Librairie presse
Fontaine
Marbrerie
Stationnement existant : 44 places
Stationnement proposition : 28 places
Assurance
Aire en sablon S = 65m²
Boutique de vêtements
Création d'une halle couverte S = 100m²
Pompes funèbres
Restauration
Appuis vélos
Connexion piétonne à travers les espaces verts pas japonais
Agence Intérim
WC public
Appuis vélos
Coin terrasse
Projet Office du tourisme
Poste télécom
Coiffeur
Magasin
Assurance
Rue de Lyon
2 places de stationnement
La Poste
Bar
Boulangerie
Aide à domicile
Échelle : 1/250
Dossier 52042 - 19 octobre 2026
OPQIBI
cinov
REALITES Urbanisme et Aménagement
34, Rue Georges Plasse - 42300 Roanne
Tél : 04 77 67 83 06 info@realites-be.fr
www.realites-be.fr
RÉALITÉS

# Vie associative

## Une parenthèse musicale au marché forain

**Cet été, le marché forain du 24 août** a eu le plaisir d'accueillir un groupe de fanfarons et fanfaronnes venus animer la matinée.

Cette fanfare étudiante de l'École normale supérieure de Paris, « l'Ernestophone », était de passage dans la région dans le cadre de sa tournée estivale.

Cette parenthèse musicale a dynamisé notre marché : forains, commerçants, habitués et touristes ont été ravis de partager un bon moment en leur compagnie.

Pour clore ce récital, la municipalité a offert aux musiciens le verre de l'amitié sous le chapiteau de la maison Dussud.







## Forum des associations 2026

Le forum s'est déroulé le 12 septembre. Ce fut encore l'occasion de rencontrer nos très nombreuses associations : 30 d'entre elles étaient présentes cette année, pour cette 15ème édition.

La fréquentation a sans doute été moins dense, la date ayant été décalée d'une semaine, mais les associations étaient contentes de se retrouver et de pouvoir échanger.

Merci à vous toutes et tous pour votre dynamisme et pour faire vivre notre commune.

Le verre de l'amitié, offert par la municipalité, a clôturé la matinée.

# Santé - Social

**Accueil / café pour tous :**
avec ou sans RDV

**Santé mentale :**
Point Écoute Adultes

**Prévention santé :**
bilan infirmier

**Soutien social :**
accès aux droits

**Dépannage premières nécessités :**
alimentation, produits d'hygiène, de puériculture et vêtements

**Réseau partenarial médical et social**

**L'équipe du B.U.S.S Mobile est joignable au :**

Travailleuse Sociale : 06 47 06 38 77

Infirmières : 06 40 53 55 78
06 89 73 71 41

Psychologue : 07 87 55 48 82

buss@fondation-ajd.com

**Suivez nous sur Instagram :**
BUSS.AJD

**Avec le soutien de**

www.fondation-ajd.com

Fondation AJD
Maurice Gounon
Plateforme Adultes & Insertion
« AIDE »



## B.U.S.S.
**EQUIPE MOBILE DU BUREAU SANTÉ SOCIAL**

***Dispositif de lutte contre le non-recours***



**COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION OUEST RHODANIEN**

**Amplepuis 13h -15h30**
**Mercredi :** 07/10/26 - 21/10 - 04/11 - 18/11 - 02/12 - 16/12 - 30/12
*Stationnement BUSS :*
*Place de la Mairie en face de la médiathèque*

**Chambost-Allières 9h30 - 12h**
**Mardi :** 13/10/26 - 27/10 - 10/11 - 24/11 - 08/12 - 22/12
*Stationnement BUSS :*
*Parking derrière la mairie*

**Cours-la-Ville 13h - 15h30**
**Jeudi :** 01/10/26 - 15/10 - 12/11 - 26/11 - 10/12 - 24/12
*Stationnement BUSS :*
*Parking place de la République*

**Cublize 9h30 - 12h**
**Mardi :** 06/10/26 - 20/10 - 03/11 - 17/11 - 01/12 - 15/12 - 29/12
*Stationnement BUSS :*
*Parking derrière la Mairie, en face de l'Eglise*

**Les Sauvages 9h30 - 12h**
**Mercredi :** 21/10/26 - 18/11 - 16/12
*Stationnement BUSS :*
*Parking du local communal, en face de la Mairie*

**Poule-les-Echarmeaux 13h - 15h30**
**Mardi :** 13/10/26 - 27/10 - 10/11 - 24/11 - 08/12 - 22/12
*Stationnement BUSS :*
*Derrière la caserne de pompiers*

**Grandris 13h - 15h30**
**Mardi :** 06/10/26 - 20/10 - 03/11 - 17/11 - 01/12 - 15/12 - 29/12
*Stationnement BUSS :*
*Place des Platanes*



**Besseney 9h30 - 12h**
**Jeudi :** 22/10/26 - 19/11 - 17/12
*Stationnement BUSS :*
*Devant la salle des fêtes du Prado*

**Saint-Clément-sur-Valsonne 9h30 - 12h**
**Mercredi :** 07/10/26 - 04/11 - 02/12 - 30/12
*Stationnement BUSS :*
*Devant la Mairie*

**Thizy Les Bourgs 9h30 - 12h**
**Bourg de *Thizy***
**Jeudi :** 15/10/26 - 12/11 - 10/12
*Stationnement BUSS :*
*Parking à côté de l'Eglise*
***Thizy***
**Jeudi :** 01/10/26 - 29/10 - 26/11 - 24/12
*Stationnement BUSS :*
*Parking au dessus de la mairie*

**COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DES MONTS DU LYONNAIS**

**Aveize 13h - 15h30**
**Jeudi :** 08/10/26 - 05/11 - 03/12 - 31/12
*Stationnement BUSS :*
*Parking derrière l'Eglise*

**Haute - Rivoire 9h30 - 12h**
**Mercredi :** 28/10/26 - 11/11 - 25/11 - 09/12 - 23/12
*Stationnement BUSS :*
*86 Grande Rue (ancien cabinet médical)*

**Saint-Laurent-de-Chamousset 13h - 15h30**
**Mercredi :** 28/10/26 - 11/11 - 25/11 - 09/12 - 23/12
*Stationnement BUSS :*
*Parking derrière la Mairie, rue du 19 mars 1962*

# Santé - Social

## Témoignages des résidents : animations et vie de la salle communale

"Habitant seule dans une grande maison, j'ai trouvé l'accueil entre résidents très sympathique, ceci m'a permis de rompre la solitude. J'ai trouvé **« une famille »** que l'on a créée au fur et à mesure des temps d'animations."

Nouvelle habitante à St Laurent, **j'ai trouvé de l'amitié**. S'il n'y avait pas d'activité, je serais obligée d'aller au CMP à Tassin la Demi-Lune.

"Nouvelle habitante à St Laurent, **j'ai trouvé de la sécurité**, je peux aller chez l'une ou chez l'autre et participe activement aux animations. L'animatrice est très sympathique, on rit beaucoup. Le coin lecture avec son canapé me change de chez moi. **J'apprécie l'organisation de la salle, les toilettes adaptées**..."

"Nouvel habitant à St Laurent, je suis en couple mais **cette salle a beaucoup d'intérêt pour nous 2,** l'animatrice est très agréable, **les activités très intéressantes et ludiques,** les après-midis passent très vite."

"Nouvelle habitante à St Laurent, j'ai été agréablement surprise par cette salle et toute la mise en place. J'ai trouvé une famille, tout ceci est très agréable et nous **apporte du bonheur** lorsque l'on s'ennuie, nous partageons nos connaissances et bien d'autres choses."

**La voix de tous**

"Nous avons apprécié **la salle climatisée lors de la canicule**. Nous avons pu **inviter** des amis du village ou de la famille pour rester au frais en jouant aux cartes ou boire le café. Nous **allons ensemble au cinéma** en mettant une voiture à disposition ou avec l'aide des bénévoles du comité d'animation. Des parties de **pétanque** lors de journées moins chaudes. Nous organisons des **repas partagés** et, un plus, **l'animatrice nous aide dans nos papiers** administratifs et toque à notre porte si nous ne sommes pas à l'animation.
Rien à redire, **nous sommes très heureux dans cette résidence**."



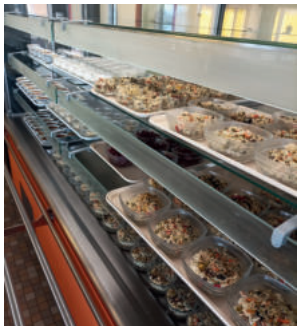
# Restaurant scolaire

## Restaurant scolaire : dans les coulisses de près de 400 repas par jour

**Chaque jour**, alors que les enfants prennent place à table, une véritable organisation s'active en coulisses. Derrière chaque assiette servie, il y a une équipe, des produits, des heures de préparation… et surtout l'envie de proposer aux enfants des repas de qualité.

**Le restaurant scolaire sert environ 400 repas par jour** : environ 245 pour le collège, 65 pour l'école publique et 80 pour l'école privée. Une équipe de 13 salariés assure la production des repas, le service, l'entretien des locaux et la surveillance des élèves pendant le déjeuner. Des produits locaux et une cuisine faite maison sont privilégiés.







**Du produit à l'assiette**
La cuisine privilégie le « fait maison autant que possible », ce qui demande une organisation bien rodée : réception, préparation, cuisson, service, nettoyage… chaque jour. L'approvisionnement repose autant que possible sur des fournisseurs locaux (MG Primeurs, Au Coin du Marché pour les fruits et légumes ; Charveron et l'abattoir de l'Isère pour la viande), garantissant qualité, fraîcheur et circuits de proximité.

**Faire découvrir, goûter… et parfois surprendre !**
Le repas est aussi un moment de découverte : les enfants goûtent des produits différents et des fruits et légumes de saison. L'équipe les accompagne avec l'objectif d'une alimentation variée et équilibrée, tout en tenant compte des besoins particuliers et des allergies.

**Une équipe au service des enfants**
Le travail ne s'arrête pas au service du repas : certains préparent pendant que d'autres servent, entretiennent les locaux ou surveillent les élèves. Il s'agit de plusieurs métiers en une seule équipe : permettre aux enfants de déjeuner dans de bonnes conditions, dans un environnement agréable et sécurisé.

# Scolarité

## Ecole Antoine Boiron :




La rentrée est désormais bien loin, et l'année scolaire est bel et bien lancée à l'école Antoine Boiron.

Cette année, l'établissement peut compter sur la même équipe enseignante complétée désormais par Mmes Maud SEUX et Anissa ROUSSE.

Mme Tripard Péroline, directrice et en charge de la classe de CM1/CM2.

- Mme Mure Estelle, en charge de la classe de CE2/CE1.
- Mme Blanchard Valérie, en charge de la classe CP/CE1.
- Mme Séon Isabelle, en charge de la classe PS/GS.
- Mme Aujard Florence, en charge de la classe PS/MS.

Les ATSEM, Anaïs Couble et Sandra Bourrin épaulent quotidiennement les enseignantes et les enfants de maternelle. En ce début d'année, Mme Astrid Bouvier remplace Eloïse Sogno jusqu'à son retour.

Ensemble, l'équipe éducative partage une vision commune : faire de l'école un lieu d'ouverture culturelle, de bienveillance et de projets collectifs, où la rigueur et le goût de l'effort guident chaque élève vers la réussite scolaire.

« Photo et graphie » : L'art s'affiche à l'école

Le premier temps fort de l'année a eu lieu ce jeudi 15 octobre avec la participation de tous les élèves à La Grande Lessive. Cette édition, articulée autour du thème national « Photo et graphie », a grandement inspiré les élèves.

Suspendues côte à côte sur les grilles de l'école, les créations ont ravi les parents et les passants. Le temps d'une journée, cette installation éphémère a transformé les abords de l'établissement en une magnifique galerie d'art à ciel ouvert.



# Scolarité

## Rentrée à l'école« Saint-Laurent »



En cette rentrée scolaire, nous avons le plaisir d'accueillir 115 enfants, répartis dans 5 classes.
L'équipe enseignante reste inchangée : Joëlle, Céline, Amélie, Patricia et Cécile sont toujours présentes auprès des élèves. Elles sont accompagnées de Laurie, notre ASEM, ainsi que des AESH Sandrine, Véronique et Sandrine. Nous avons également le plaisir d'accueillir Jennifer au sein de l'équipe en tant qu'AESH.
Nous avons toujours la chance de pouvoir compter sur Tassadit, notre enseignante spécialisée, qui intervient auprès des enfants en fonction de leurs besoins, ainsi que Michelle qui intervient dans toutes les classes pour l'apprentissage de l'anglais.
Cette rentrée est toutefois marquée par un changement au niveau de la direction de l'établissement.

Je suis Mme Sandrine Madrid et j'ai le plaisir de prendre la direction de l'école « Saint-Laurent » cette année. J'assurerai également la direction de l'école « Sainte-Blandine » à Longessaigne, où j'enseigne en classe de CE2-CM1-CM2.

Je suis ravie d'intégrer cette structure et de pouvoir travailler avec l'ensemble de mes collègues autour des différents projets de l'année, en collaboration avec le chef d'établissement coordinateur du collège.

**Un projet autour de l'expression artistique et corporelle**

Cette année, notre projet pédagogique sera placé sous le thème de « l'expression artistique et corporelle ».

Afin de faire vivre ce projet aux enfants, plusieurs activités et rencontres sont prévues tout au long de l'année. Les élèves auront notamment la possibilité :

- d'assister à un spectacle de danse et de cirque ;
- de participer à des séances avec un intervenant en danse ;
- de découvrir les boules lyonnaises avec un intervenant pour 4 classes ;
- de s'initier à la poterie avec une intervenante auprès des classes maternelles.

Des intervenants de la Communauté de Communes viendront également travailler avec certaines classes au cours de l'année.

Enfin, les enfants auront l'occasion de participer à un cross en lien avec le collège au mois de novembre, un moment sportif et convivial qui permettra de partager une belle expérience tous ensemble.

# Sport - Jeunesse

## Conseil municipal des jeunes




La commission Sport-Jeunesse-Vie Quotidienne travaille actuellement sur la création d'un conseil municipal des jeunes.
L'objectif de ce CMJ est d'offrir aux jeunes un apprentissage concret de la citoyenneté. Ils y découvriront les mécanismes démocratiques (vote, débat, élections) et apprendront à mener des projets dans l'intérêt général. Un document de présentation a été distribué à tous les enfants concernés par ce projet de CMJ (élèves de Saint-Laurent scolarisés en CM1 et CM2). Des élections seront organisées en fin d'année pour une mise en place dès le début de l'année 2027.

**Zoom sur le fonctionnement du futur conseil municipal des jeunes (CMJ)**

**Quel est le rôle du CMJ ?**

- recueillir les idées et propositions des enfants de la commune ;
- présenter ces idées aux membres du conseil municipal ;
- proposer et réaliser des projets bénéfiques pour tous,
- participer aux évènements importants de la commune.

Le fonctionnement du CMJ reste ludique, convivial et adapté à l'âge des participants.

**Comment est-il composé ?**
Le CMJ sera composé de 8 membres, avec la possibilité d'atteindre 12 sièges.

**Quelle est la durée du mandat ?**
Les membres sont élus pour 2 ans.

**Qui peut se présenter ?**
Pour être candidat, il faut :
· résider à Saint-Laurent-de-Chamousset ;
· être scolarisé en CM1 ou CM2.

**Comment se porter candidat ?**
Les jeunes souhaitant intégrer le CMJ doivent déposer leur candidature en mairie en fournissant :
· la fiche de candidature ;
· la fiche de présentation ;
· l'autorisation parentale signée.

**Comment se déroule l'élection ?**
L'élection aura lieu en mairie à la fin du mois de novembre. Le scrutin est secret et se déroule en un seul tour. Les candidats ayant obtenu le plus de voix deviennent Conseillers Municipaux Jeunes.

## Rencontre entre adolescents

En partenariat avec la Maison des jeunes La Chamouss, une soirée de rencontre est organisée pendant les vacances de la Toussaint à destination des jeunes collégiens de 13 à 14 ans. Au programme : jeux et pizzas.
L'objectif est de favoriser une première rencontre entre les jeunes du village du même âge.

# Agenda communal



# Informations Communales

## Sénatoriales 2026 dans le Rhône

Le 27 septembre 2026, les grands électeurs du Rhône (département et métropole de Lyon) ont renouvelé les sept sièges de sénateurs de la circonscription.

**Un scrutin indirect et proportionnel**

Contrairement aux autres élections, les sénateurs ne sont pas élus directement par les citoyens mais par un collège d'environ 3 800 « grands électeurs » : parlementaires, conseillers départementaux, métropolitains et régionaux, et surtout délégués des conseils municipaux.
C'est à ce titre que cinq conseillers municipaux de Saint-Laurent-de-Chamousset ont participé au scrutin : Pierre Varliette, Marielle Seraille, Ludovic Carret, Sandrine Boinon et Thierry Loison.
Avec sept sièges à pourvoir, le Rhône a voté au scrutin proportionnel de liste, à un tour, parmi dix listes en compétition.

**Les résultats :**

Les sept sénateurs élus

- Sébastien Michel (LR) — maire d'Écully, nouveau sénateur
- Catherine Di Folco (LR) — réélue
- Thomas Dossus (écologiste) — réélu
- Christophe Guilloteau (divers droite) — président du Département, nouveau sénateur
- Bernard Fialaire (centre) — réélu
- Gabriel Amard (LFI) — député de Villeurbanne, nouveau sénateur
- Serge Bérard (divers droite) — maire de Brignais, nouveau sénateur

| Liste | Tête de liste | Voix | % | Sièges |
|---|---|---|---|---|
| Union républicaine pour le Rhône et la Métropole (LR) | Sébastien Michel | 641 | 17,3 % | 2 |
| Agir pour le Rhône (union de la gauche) | Thomas Dossus | 625 | 16,9 % | 1 |
| La voix des territoires – Rhône et Métropole Unis (DVD) | Christophe Guilloteau | 612 | 16,5 % | 1 |
| Avec les élus du Rhône et de la Métropole de Lyon (centre) | Bernard Fialaire | 411 | 11,1 % | 1 |
| Soutenue par LFI et Génération.s | Gabriel Amard | 374 | 10,1 % | 1 |
| Une Nouvelle Energie pour le Rhône (DVD) | Serge Bérard | 325 | 8,8 % | 1 |
| Liste dissidente de gauche | Bruno Bernard | 299 | 8,3 % | 0 |
| Liste RN | Laurent Primault | 231 | 6,2 % | 0 |
| Liste indépendante droite et centre | Paul Vidal | 160 | 4,3 % | 0 |
| Territoires et gouvernances (centre) | Maurice Iacovella | 21 | 0,6 % | 0 |

# Informations Communautaire

## Enquête sur les lignes de bus interurbaines (243 - C202 - C203)




**SYTRAL Mobilités et TCL** mènent une enquête sur les lignes de bus interurbaines depuis lundi 28 septembre.
Cette enquête a lieu sur des lignes prioritaires (nouvelles lignes ou lignes en difficulté), à savoir la ligne 243 pour ce qui concerne la Communauté de communes mais aussi des lignes non prioritaires C202, C203 (car plus anciennes et dont l'utilisation est déjà importante).

Cette enquête traite des habitudes de déplacements des habitants autour de leur domicile et principalement de l'utilisation (ou non) des lignes de cars.
L'enquête s'adresse aux usagers des cars mais également aux non-usagers.

🚌 **Déplacements quotidiens, votre avis compte !**

Comment vous déplacez-vous au quotidien sur notre territoire ? Utilisez-vous les lignes de cars interurbains 243, C203 ou C202 ? Régulièrement, occasionnellement… ou jamais ? SYTRAL Mobilités et TCL lancent une étude sur les habitudes de déplacement afin de mieux connaître vos pratiques, vos besoins et vos attentes en matière d'utilisation des lignes de cars régulières.

👉 Que vous empruntiez régulièrement les lignes de cars qui desservent notre commune ou les communes voisines, occasionnellement ou jamais, votre avis nous intéresse !

Votre participation permettra de mieux comprendre les besoins des habitants de notre commune et de contribuer à améliorer les déplacements sur la Communauté de communes des Monts du Lyonnais et les territoires voisins.

➡️ Répondez à l'enquête ici : www.merciderepondre.com/sytral/6 - Quelques minutes suffisent pour participer.




Afin de simplifier le règlement de votre Redevance Ordures Ménagères, pensez au prélèvement automatique trimestriel.
Ce mode de paiement vous permet d'échelonner votre redevance en 4 prélèvements par an, effectués automatiquement fin mars, fin juin, fin septembre et mi-décembre.

En choisissant le prélèvement automatique, vous bénéficiez d'un paiement simple, sûr et sans oubli.
Si vous souhaitez être prélevé à partir de 2027 et que vous n'avez pas fait la demande, veuillez flasher le QR Code ci-dessous. Il s'agit du contrat de prélèvement automatique qui est à renvoyer en totalité (3 pages) dûment complété et signé à redevancedechets@cc-mdl.fr avant le 15 février 2027.
Merci de joindre un RIB.

Vous pouvez également enregistrer vos coordonnées bancaires sur votre espace personnel (https://portail-dechets.cc-mdl.fr)
Pour cela, cliquer sur « J'effectue une demande et je paye mes factures » puis sur « Modification des coordonnées bancaires ».




## DÉCLAREZ TOUT CHANGEMENT AVANT LE 31 MARS 2027

**Pour un calcul conforme à votre situation, pensez à mettre à jour vos informations concernant votre foyer :**

- **déménagement**
- **naissance/décès**
- **séparation/garde alternée**
- **entrée en EHPAD**

**Rappel : Les enfants étudiants logés hors internat ne sont plus comptés dans la redevance.**
**Pour permettre la prise en compte d'un changement de situation, la fourniture de justificatifs est obligatoire (liste des documents à transmettre, disponible sur www.cc-montsdulyonnais.fr/dechet-assainissement).**

## PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE : SIMPLE ET SANS OUBLI

**Paiement en 4 prélèvements/an : fin mars – fin juin – fin septembre – mi-décembre. Pour être prélevé dès 2027, vous pouvez, avant le 15 février 2027 :**

- **soit saisir votre RIB dans votre espace personnel (portail-dechets.cc-mdl.fr) : « J'effectue une demande et je paye mes factures » > « Modification des coordonnées bancaires » en joignant le contrat de prélèvement et votre RIB.**
- **soit envoyer le contrat de prélèvement dûment complété et signé ainsi que votre RIB à l'adresse : redevance-dechets@cc-mdl.fr**

**Le contrat de prélèvement est téléchargeable sur www.cc-montsdulyonnais.fr/dechet-assainissement**

## DES TUTOS POUR VOUS AIDER

Pour faciliter vos démarches, des vidéos vous présentent en détail l'utilisation du Portail déchets. Rendez-vous sur **www.cc-montsdulyonnais.fr** rubrique environnement et déchets.

## VOUS N'AVEZ PAS INTERNET ?

Rendez-vous dans votre mairie ou dans l'une des maisons des services, les agents d'accueil vous accompagneront dans la mise à jour de vos informations.

Pour ces mises à jour ou pour toute autre demande, le service gestion des déchets reste à votre disposition aux coordonnées ci-dessous.
redevance-dechets@cc-mdl.fr
Tel : 07 60 45 32 18
(9h>12h et 14h>16h)

# Informations Diverses

## MÉDIATHÈQUE LA COUR À LA PAGE

*Lire c'est partir un peu...*




Chacun y est le bienvenu !

**PERMANENCES :**
Lundi 10h30/12h
Mercredi 10h/12h
Jeudi 16h30/17h30
Samedi 10h/12h
Dimanche 11h/12h

Grand choix de lectures variées pour tous les âges

Animations tout au long de l'année

Réservations de documents en ligne grâce au réseau Com' Monly
https://commonly.bibenligne.fr

Expo novembre

Venez découvrir les magnifiques dessins réalisés à l'encre permanente de Cécile Fustier



Médiathèque La Cour à la Page
Pôle Culturel Municipal
9 rue de la Cour Denis
1er étage accès ascenseur
04 74 70 63 85
biblio.stlaurent69@gmail.com

Pour nous suivre : Bibliothèque St Laurent de Chamousset

# VENTE A EMPORTER

*Au profit des aînés de la commune*

## Samedi 7 novembre 2026

**8h à 13h — Place du plâtre**

**Saint Laurent de Chamousset**

**BUVETTE SUR PLACE**



## 8,50€ la part

# LASAGNES

**Commande avant le 29 octobre**

**Gwendoline: 06.69.10.71.92 ou Tabac presse GIRAUD**
(paiement espèces ou chèque à l'ordre du CMASL)

***Cette vente vous est proposée par :***
***Le Comité Municipal des Ainés St Laurentais***

IPNS — Ne pas jeter sur la voie publique

# SOIRÉE JEUX / PIZZAS



**VENDREDI 30 OCTOBRE**

MJC De La Chamouss'

**À PARTIR DE 20H**

## LE MEILLEUR MOYEN DE SE RENCONTRER



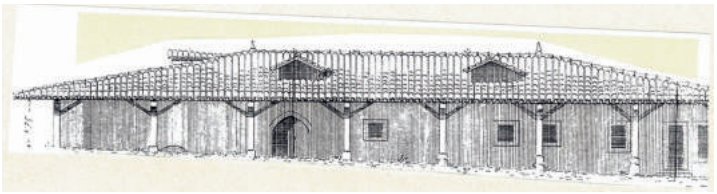
**TU AS 13/14 ANS, VIENS NOUS REJOINDRE**



## À LA MJC DE SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET

# Un peu d'histoire

## Place du Plâtre



*1525-1883 :Façade sud de la halle longueur 28.5 cm, largeur 3 travées de 4 m chacune.*



*1883-1893 :la 1ère travée a été démolie pour élargir la route*

# La première halle

**Au 15ème siècle,** suite à la demande de Jean de Saint Symphorien, un seigneur demeurant avec sa famille au château de Chamousset, le roi Charles VIII a autorisé la tenue d'un marché chaque lundi et la création de trois foires par an : le 11 juin, le 29 septembre et le 6 décembre. Le marché (le plus ancien du département du Rhône) a été inauguré le lundi 11 juin 1487 par **Pierre Prévost de Rouenne.**

**Cette halle** a été bien fréquentée jusqu'en 1789 mais le comité Révolutionnaire décréta que, désormais, "foires et marchés se tiendront dans les rues et sur les autres places et non dans un bâtiment appartenant à un seigneur." Cette situation ne dura que le temps de la Révolution.

**Pour abriter** vendeurs, acheteurs, animaux et produits, Zacharie de Saint Symphorien (le fils de Jean) avait demandé au roi François 1er l'autorisation de construire une "halle". C'est en juin 1525 que Louise de Savoie (nommée régente de France pendant l'emprisonnement de son fils à PAVIE en Italie) accorda cette autorisation ainsi que la création de trois nouvelles foires: 13 janvier, lundi avant Pâques et 7 août.



*A partir de 1929 : démolition de la dernière travée et aménagement de la place du Plâtre.*

**Cependant, à partir de 1837,** commença une longue série de litiqes et procès. C'est le 18 décembre 1883 que fut démolie la 1ère travée de la halle pour élargir la rue malgré la ferme opposition du propriétaire Monsieur François Bissuel de Saint Victor. Une indemnité de 1200 francs lui fut attribuée.
Pour interdire l'accès en dehors des jours de marché et de foires, il fit construire un mur entre les pilier avec deux portes et quatre fenêtres.

**Pourquoi cette dénomination "Place du Plâtre"**
Le mot plâtre désigne un matériau de construction mais aussi (venant du latin plastrum) une place publique pavée ou maçonnée au centre d'un village. Place du Plâtre signifie donc "Place de la Place". C'est un pléonasme ! on devrait l'appeler "Le Plâtre".... tout simplement.



*1893-1929 : la 2è travée a été démolie. Il reste la 3è en piteux état.*



**Le 5 août 1888**, grâce à un décret du Président de la République Sadi Carnot, la commune put acquérir la halle et entreprendre la démolition de la 2ème travée;, pour celle de la 3ème (bien mal entretenue) il a fallu attendre 1929. L'espace était libéré pour l'aménagement de la grande Place du Plâtre et la construction de l'Hôtel Moderne.

## Mise à l'honneur

# À SAINT-LAURENT, OCTOBRE ROSE SE JOUE EN ÉQUIPE AVEC GENEROSE !



**À Saint-Laurent, en octobre, on voit la vie en rose**… et on enfile ses baskets !

Du 1er au 14 octobre, la Caisse d'Épargne et ses partenaires, dont la Fédération française de handball, donnent le coup d'envoi du **challenge GENEROSE**.

**Au programme** : bouger, se dépasser et surtout, se mobiliser pour une belle cause ! L'objectif ? Récolter des fonds (cette année 71800 € ont été récoltés) et sensibiliser au cancer du sein, tout en faisant le plein d'énergie et de bonne humeur.

Et le moins que l'on puisse dire, c'est que le défi fait des émules à Saint-Laurent et dans les environs ! Cette année, pas moins de 17 équipes locales de 5 participants ont chaussé leurs baskets pour relever le challenge. Marche, course à pied ou vélo : chacun choisit son terrain de jeu, avec un objectif commun de 20 000 pas par jour pendant 14 jours. De quoi faire grimper le compteur… et transpirer un peu !

Mais GENEROSE, ce n'est pas qu'une histoire de kilomètres et de pas comptabilisés. C'est aussi l'occasion de partager de bons moments entre amis, collègues ou proches, de se motiver les uns les autres et de faire rimer activité physique avec solidarité.

Un grand merci également à **notre sponsor Technic Elec Services, Éric et Nathan Segre**t, qui a contribué à donner encore plus de visibilité au challenge en offrant un tee-shirt à chaque participant ! Grâce à eux, nos équipes ont pu afficher fièrement les couleurs d'Octobre Rose et faire rayonner la solidarité à chaque pas.

Bref, à Saint-Laurent, on avance ensemble, on se challenge et on voit la vie en rose ! Parce que chaque pas compte, surtout quand il est fait pour une cause qui nous concerne tous.

# Conseil Municipal
# Comptes rendus de séances

**Séance du 25 juin 2026**

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2026
Compte rendu affiché le 30 juin 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 19
Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire
Secrétaire élu : Monsieur Fabrice BONNET.
Membres présents : Monsieur Pierre VARLIETTE, Madame Yvette BRETONNIER, Monsieur Gilles RAYNARD, Madame Isabelle LOTISSIER, Monsieur Thierry LOISON, Madame Marielle SERAILLE, Madame Marie-Jo DELORME, Monsieur Patrick DUCREUX, Madame Nathalie BATAIL, Madame Sandrine BOINON, Monsieur Fabrice BONNET, Monsieur David PUPIER, Monsieur Hervé GREGOIRE, Monsieur Ludovic CARRET, Monsieur Cédric COQUARD, Monsieur Alexandre LAVANDEIRA, Madame Stéphanie AUTER.
Membres excusés : Madame Emilie DANVE (pouvoir à Marielle SERAILLE), Madame Gwendoline CHALON (Pouvoir à Isabelle LOTISSIER).
Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance et procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h20. Il donne lecture des pouvoirs : Madame Emilie DANVE (pouvoir à Marielle SERAILLE), Madame Gwendoline CHALON (Pouvoir à Isabelle LOTISSIER
Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Monsieur Fabrice BONNET.

- **Présentation des résultats de l'enquête sur l'attractivité commerciale réalisée par la Maison Familiale Rurale,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Thierry LOISON qui expose l'origine et la genèse de cette enquête auprès de la population et des commerçants et professions libérales. La commission économie porte ce projet depuis de longs mois. Madame Piera VACCA présente l'enquête. Pour la réalisation de cette étude 303 questionnaires ont été réalisés. 196 questionnaires ont été réalisés auprès des habitants de Saint Laurent de Chamousset, ce qui correspond à 22,80% des ménages. 107 questionnaires ont été réalisé avec des personnes qui consomment dans les commerces de Saint Laurent de Chamousset mais qui résident dans d'autres communes. 83,80% (254) des questionnaires ont été réalisés par la MFR et 16,20% (49) ont été remplis en ligne.
Les questionnaires ont été réalisés au marché, à la sortie des écoles, à la sortie des commerces et en porte à porte. Les consommateurs qui n'habitent pas à Saint Laurent de Chamousset proviennent principalement de Saint Clément les Places (14,95%), Haute Rivoire (12,15%) et Brullioles (7,48%). Suivent d'autres communes proches : Les Halles, Longessaigne et Montrottier (6,54%). Sainte Foy l'Argentière (5,61%), Brussieu, Chambost- Longessaigne, Longessaigne et Saint Genis l'Argentière (3,74%), Bessenay, L'Arbresle, Meys et Souzy (2,80%). Lyon, Montromant et Saint Martin Lestra (1,87%). Les âges sont plutôt bien répartis, les tranches 15 -29 ans et 75 ans et plus sont moins représentées, probablement car elles utilisent moins les commerces, les services et les professions libérales de la commune. On remarque également que la tranche des 60 – 74 ans est majoritaire. Les retraités actifs aiment le village et sa vivacité. La catégorie socio-professionnelle la plus représentée sont les retraités (37,29%). Suivent les employés (31,68%), les cadres (11,22%) et les étudiants (5,61%). La majorité des personnes interrogées sont très satisfaites ou plutôt satisfaites de l'offre de commerces, de services et de professions libérales : au total 71%. 26,70% sont insatisfaites. Seulement 2,30% des personnes interrogées sont très insatisfaites.
Monsieur le Maire et Monsieur Thierry LOISON remercient chaleureusement toute l'équipe de la MFR pour le travail effectué. Monsieur le Maire insiste sur l'analyse nécessaire des résultats et la prise en compte de la crise nationale subis par le commerce et le service de proximité. La commission va maintenant travailler sur les résultats de cette enquête et faire des propositions afin d'améliorer le service.

- **Aménagement des abords de la Halle aux Veaux dans le cadre de l'agrément Européen,**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de clôturer une partie de l'aire située autour du marché aux veaux afin de garantir la sécurité et obtenir un agrément européen pour le marché aux veaux. Il présente un devis de l'entreprise GUYOT et précise que des demandes d'aides seront formulées pour le financement des équipements mis en place pour lé réouverture du marché aux veaux après l'épisode de DNC.

Il présente également un devis pour la réalisation d'une clôture et pose d'un portail pour la sécurisation de l'étang de la Salvatière. Le devis total de l'entreprise GUYOT est de 9 905.00 euros HT.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide ce devis par un vote : oui : 19 (dont 2 pouvoirs) - Non : 0- Abstentions : 0

- **Validation du programme voirie communautaire**,

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fabrice BONNET qui présente deux devis :
Réfection du chemin de la Grange : 10 392.32 euros TTC. Réfection du chemin de Montchourier:15 838.92 euros TTC.

L'enveloppe de la commune étant de 19 200 euros pour 2026 (suite au report durant 3 ans de 60 000 euros par an de dotation pour la réalisation du contournement Nord) sera nécessaire de conclure un fonds de concours avec la CCMDL et donc de financer environ 6 000 euros sur le budget communal.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide ces devis et interventions et valide le recours au fonds de concours par un vote : oui : 19 (dont 2 pouvoirs) - Non : 0- Abstentions : 0

- ·**Suite à un éboulement, travaux d'urgence sur un mur d'un bâtiment communal**,

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gilles RAYNARD qui expose que le 11 juin 2026, un éboulement s'est produit sur une partie du mur situé dans la cour du 63 rue de Lyon. Ce mur, de grande hauteur, soutien la réserve de la papeterie.
Après la venue d'un expert, des mesures d'étaiement ont été mises en place avant une intervention plus importante à réaliser par l'entreprise de maçonnerie DEVAUX-PIGNARD de Brullioles.

- ·**Réalisation d'un emprunt pour l'acquisition de la salle d'animation communale, de la Résidence Seniors « Le Clos de la Galène »,**

Monsieur le Maire présente les 3 propositions, pour la réalisation d'un emprunt de 160 000 euros pour le financement de l'acquisition de la salle d'animation communale, de la Résidence Seniors « Le Clos de la Galène ».
Le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole Centre-Est proposent un taux de 3.80% sur 10 ans alors que la Caisse d'Epargne chiffre un taux de 3.59 % sur 10 ans avec des échéances trimestrielles.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la proposition de prêt de 160 000 euros de la Caisse d'Epargne à 3.59 % sur 10 ans, avec des frais de 200 euros et des échéances trimestrielles par un vote : oui : 19 (dont 2 pouvoirs) - Non : 0- Abstentions : 0

- **Appels à projets 2026 Département du Rhône,**

Monsieur le Maire expose que les dossiers de demandes de subventions d'appels à projets auprès du Département du Rhône sont à déposer avant le 1er juillet 2026. Il expose que l'enveloppe allouée à fortement diminuée. Il propose trois dossiers : l'aménagement du local de plonge du Restaurant Scolaire avec la pose d'un extracteur., l'aménagement PMR les abords de la Résidence Seniors « Le Clos de la Galène » et la climatisation de la Mairie.

- **Ouverture d'un local pour les randonneurs (« Chapis » de la maison Dussud),**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sandrine BOINON. Elle présente le travail de la commission avec l'établissement d'un règlement intérieur et une fiche de réservation. Une communication sera effectuée dans la lettre d'information, auprès de l'Office du Tourisme.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide par un vote : oui : 19 (dont 2 pouvoirs) - Non : 0- Abstentions : 0

- **Emploi saisonnier, renfort été services techniques,**

Monsieur le Maire propose la création d'un contrat de 30 heures du lundi au jeudi, du 1er juillet au 7 août 2026 afin de renforcer les effectifs des services techniques durant la période estivale.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide par un vote : oui : 19 (dont 2 pouvoirs) - Non : 0- Abstentions : 0

- **Révision des tarifs de la vogue,**

Monsieur le Maire propose de revoir à la hausse les tarifs d'occupation du domaine public pour la Vogue, il précise que les tarifs présentés sont applicables pour toute la vogue :

| Tarifs applicables pour les emplacements des manèges pour la vogue annuelle | Tarifs vogue |
|---|---|
| Appareils de loterie, tirs, confiserie, - de 5m. | 35,00 € |
| Appareils de loterie, tirs, confiserie, de 5 à 9 m. | 50,00 € |
| Appareils de loterie, tirs, confiserie, de 9 à 13 m | 85,00 € |
| Appareils de loterie, tirs, confiserie, de + de 13 m. | 100,00 € |
| Grands Manèges (> à 100 m2) | 170,00 € |
| Manèges de + de 9m (et < à 100m2) | 100,00 € |
| Manèges de - de 6 mètres | 85,00 € |
| Manèges de 6 à 9 mètres | 100,00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide ces propositions par un vote : oui : 19 (dont 2 pouvoirs) - Non : 0- Abstentions : 0

- **Location de l'école publique Antoine Boiron pour l'ALSH de la CCMDL,**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Yvette BRETONNIER qui expose que la CCMDL a effectué une demande de location des locaux suivants de l'Ecole Publique Antoine BOIROIN :
-La cour de récréation, les sanitaires et le préau,
-Les deux salles de classe de maternelles ainsi que les sanitaires,
-La salle de classe (bâtiment principal).
-La salle de psychomotricité.
Pour un accueil en journée pour les moins de 6 ans du samedi 4 juillet 2026 au vendredi 31 juillet 2026. Elle propose une mise à disposition des locaux pour 160 euros par semaine soit 640 euros pour cet été, incluant l'occupation des locaux et les frais d'électricité et eau. Le rangement et nettoyage des locaux, de tous les équipements utilisés (sanitaires (wc, faïences…) mais aussi tables et chaises et espaces extérieurs devront être effectués de manière minutieuse, ainsi que la fourniture de tous les produits d'entretien et autres fournitures (papier WC…) seront à la charge de la CCMDL.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide cette location par un vote : oui : 19 (dont 2 pouvoirs) - Non : 0- Abstentions : 0

- **Participation financière dans le cadre de la promotion du marché aux veaux pour la fête de l'agriculture à Saint Clément les Places,**

Monsieur Fabrice BONNET sort de la salle.
Monsieur expose que cette année la Fête départementale de l'agriculture, qui se tiendra les 5 et 6 septembre 2026 à Saint-Clément-les-Places. Cet événement d'envergure accueillera près de 6 000visiteurs sur le week-end autour de nombreuses animations destinées au grand public, aux familles et aux professionnels du monde agricole. Il a rencontré les organisateurs, les JA du Rhône, avec Gilles RAYNARD, Ludovic CARRET et Fabrice BONNET, afin de proposer une participation financière et ceci en contrepartie, une communication importante sur la promotion de notre marché aux veaux pendant les deux jours de la manifestation.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le versement d'une subvention de 3 000 euros aux JA du Rhône et de 500 euros à l'Association de Promotion du Marché aux Veaux (préparation du stand), pour la fête de l'agriculture, par un vote (votants 18) : oui : 18 (dont 2 pouvoirs) - Non : 0- Abstentions : 0
Monsieur Fabrice BONNET revient en séance.

- **Autorisation, accompagnement, pour la reconstruction du centre de tir, suite au sinistre,**

Monsieur le Maire expose que samedi 15 juin 2026 vers 10h30, suite à un départ de feu d'origine accidentelle, le centre de tir a été détruit par les flammes, et cela malgré une intervention rapide des pompiers. Une vingtaine de personnes présentes a pu évacuer très rapidement le site et aucun blessé n'est à déplorer. Monsieur le Maire et Monsieur Gilles RAYNARD ont tenus à rencontrer très rapidement les responsables de cette association forte de 180 adhérents, et cumulant plusieurs titres aux championnats de France. Tous souhaitent la reconstruction rapide du site. Monsieur le Maire a proposé une aide et un soutien technique pour cette reconstruction devant alliée sécurité et homologation.
Le club travaille activement sur un projet et le présentera aux élus rapidement.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal apporte son soutien au club de tir et valide les propositions de Monsieur le Maire.

- **Aménagement de l'Avenue Gabriel Fougerouse : étude à réaliser par un maître d'œuvre.**

Monsieur le Maire expose que l'avenue Gabriel Fougerouse et la montée des Saignes sont très endommagées et non dimensionnées pour la circulation actuelle : La largeur de l'avenue Gabriel Fougerouse pourrait être revue avec maintenant la mise en service de la déviation poids-lourds par la route de la Gondolière. Les travaux pourraient être effectués avec des crédits communautaires. Il présente un devis pour l'étude : BE « Réalités » : 6 940 euros HT., et un devis pour le levé topographique : Géomètre « Geogarants » : 2 448 euros HT
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide ces deux devis par un vote : oui : 19 (dont 2 pouvoirs) - Non : 0- Abstentions : 0

- **Présentation des rapports sur le prix et la qualité du service public (RPQS) du SIEMLY (eau potable) et du SIMA COISE (assainissement autonome),**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Thierry LOISON qui présente le RPQS du SIEMLY avec 81 056 personnes desservies et 38 031 abonnés en 2025 et un prix TTC au m3 pour 120 m3, de 4,07 €/m3. Il présente également le RPQS du SIMA COISE : Le SPANC est un service public local d'assainissement, à caractère industriel et commercial, qui fournit des prestations de service.
Son rôle consiste à effectuer les contrôles obligatoires des dispositifs d'assainissement non collectif, c'est à dire examen préalable de la conception des installations neuves ou à réhabiliter, Vérification de l'exécution des travaux, Vérification périodique de fonctionnement et d'entretien et contrôle dans le cadre des ventes. Le SPANC peut aussi prendre des compétences qui, aujourd'hui, sont facultatives : L'entretien des installations d'assainissement et la réhabilitation des installations présentant des risques sanitaires et/ou environnementaux. Pour l'année 2025, 79 communes ont transmis cette compétence (en direct ou via les intercommunautés) au Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise dont 78 en régie directe et 1 en DSP, ce qui représente 9 780 installations. Sur notre commune il existe 2024 installations d'assainissement non collectifs et 199 ont été contrôlées.

- **Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole à Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux déléguées.

**Madame Marielle SERAILLE** présente le travail de la commission jeunesse et sports pour la mise en place d'un Conseil Municipal de Jeunes. Après discussion avec les directeurs d'école primaire, il a été décidé que le CMJ ne concernerait que les CM1 et CM2. Les élections auront lieu à l'automne. Elle rend compte de la réunion avec le Commandant de la brigade de gendarmerie pour la présentation la Vogue qui aura lieu du 11 au 14 juillet. Elle rend compte aussi de la rencontre avec la MJC, pour la présentation d'un bilan de fin d'année, déséquilibré par les activités.

**Monsieur Thierry LOISON** expose que le règlement du marché forain sera à modifier. IL rend compte de la réunion de la commission économie de la CCMDL. Pour les commerces vacants de la Commune, un message a été envoyé à toutes les franchises de vente de fleurs, sans retour positif pour l'instant. L'ouverture du bar de Fabian GIRAUD pourra être réalisée très prochainement, les entreprises devant réalisés des travaux qui devraient se terminer très prochainement. Il annonce la venue de l'Office du Tourisme le lundi matin sur les marchés estivaux.

**Madame Sandrine BOINON** annonce la distribution de la prochaine lettre d'information à partir du 4 juillet.

**Madame Isabelle LOTISSIER** rend compte la réunion d'établissement du planning des salles 2026-2027. Elle a très lourdement insisté pour le respect du port de chaussures de sport dans les salles à sol sportif, et l'absence de port de chaussures au Dojo. Elle présente la rencontre avec la Fabrik pour une proposition d'animation à réaliser en 2027. Le Conseil Municipal donne un avis favorable mais propose de décaler la venue sur fin juillet- début août. Elle présente la demande d'étudiants de « l'ENS » de Paris pour une animation sur la place du Plâtre, le lundi 24 août 2026 durant le marché.

**Madame Yvette BRETONNIER** rend compte de la modification de l'article 6 du règlement du restaurant scolaire. Elle demande avis auprès des conseillers pour le tarif à appliquer en cas d'apport de repas au restaurent scolaire, pour des raisons d'allergies alimentaire sévères. Le Conseil Municipal valide la gratuité. Elle rend compte de la présente de 6 à 9 personnes dans la salle d'animation communale de la Résidence Seniors. Monsieur le Maire souhaiterait que plus de résidents profitent de cette salle, surtout en période de canicule. Elle annonce avoir rencontré la nouvelle directrice de l'école privée, Madame Sandrine MADRID. Elle fait compte rendu du Conseil d'Ecole du 9 juin 2026, avec une équipe enseignante reconduite et 109 élèves inscrits.

**Monsieur Gilles RAYNARD** rend compte des travaux dans les bâtiments : Ancien local fleuriste, intervention pour fuite sur toiture de la friperie. Il rend compte de l'assemblée générale de la FMBV à Châteaubriand et annonce la réunion de la commission agricole de la CCMDL avec comme ordre du jour, le marché aux veaux et les non apporteurs du territoire.

**Monsieur Ludovic CARRET** expose que suite aux visites de plusieurs aménagements de ville, il a été demandé au bureau d'études Réalités d'inclure la signalétique dans son étude.

**Monsieur Fabrice BONNET** annonce la première réunion de la commission voirie de la CCMDL. Il annonce aussi l'annulation du Comice de Chazelles sur Lyon, pour cause de vigilance rouge canicule sur le Département de la Loire.

**Monsieur le Maire** annonce l'annulation de la Fête au Château de l'Ecole Privée suite aux températures extrêmes prévues dimanche sur le Département du Rhône.
Il présente des cessions de terrains communaux, vers le bassin de rétention situés derrière les Jardins du Pontet, au prix de 10 euros le m2 : MAGAT Jordan : 292 m2 soit 2920 euros, VENET Jérôme : 208 m2 soit 2080 euros, DURRIS Anthony : 78 m2 soit 780 euros.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide ces cessions par un vote : oui : 19 (dont 2 pouvoirs) - Non : 0- Abstentions : 0

Il présente une demande de nomination de membres de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique. Le conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT ainsi :

- 1 représentant titulaire par commune élu au sein du conseil municipal
- 1 représentant suppléant par commune élu au sein du conseil municipal

Monsieur le Maire propose qu'il soit le représentant titulaire et Madame Sandrine BOINON, la représentante suppléante. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

**Monsieur le Maire** présente un courrier de la CCMDL invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la participation communale au dispositif de lutte contre la grêle est en place depuis le 1er mai 2019. Considérant que ce dispositif, à l'origine mis en place pour protéger les cultures agricoles, permet aussi de protéger les biens des communes, des entreprises et des particuliers lors d'épisodes de grêle. Il est proposé que la CCMDL s'engage à verser à l'association Paragrêle 69, une participation financière équivalente à 2024 avec un maximum de 0,80 € par habitant du territoire Rhône de la CCMDL, soit un montant total de 24 640.80 €.
Cette participation financière se décompose en deux parties :

- Une participation financière équivalente à 13 244.43 € TTC abondée par la CCMDL (0,43 € par habitant),
- - Une participation financière équivalente à 11 396.37 € TTC abondée par les communes du Rhône de la CCMDL (0,37 € par habitant et par commune).

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

**Monsieur le Maire** avoir dû avancer les frais d'hébergement pour le Congrès de la FMBV. Il présente une facture de 338.40 euros. Le Conseil Municipal valide ce remboursement.

Madame Sandrine BOINON intervient pour annoncer le concours de boules du 14 juillet organisé par le Comité des Aînés Saint Laurentais.

Après un questionnement sur la venue d'un médecin, Madame Nathalie BATAIL annonce une réunion du CTPS le 7 juillet 2026.

Prochaines séances du conseil municipal :
Jeudi 23 juillet 2026 à 19h15.

**********

## Séance du 23 juillet 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juillet 2026
Compte rendu affiché le 28 juillet 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 19
Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire
Secrétaire élu : Madame Yvette BRETONNIER.
Membres présents : Monsieur Pierre VARLIETTE, Madame Yvette BRETONNIER, Monsieur Gilles RAYNARD, Monsieur Thierry LOISON, Madame Marielle SERAILLE, Madame Marie-Jo DELORME, Monsieur Patrick DUCREUX, Madame Nathalie BATAIL, Madame Sandrine BOINON, Monsieur David PUPIER, Monsieur Hervé GREGOIRE, Monsieur Ludovic CARRET, Monsieur Alexandre LAVANDEIRA, Madame Emilie DANVE, Madame Stéphanie AUTER, Madame Gwendoline CHALON.
Membres excusés : Madame Isabelle LOTISSIER (pouvoir à Yvette BRETONNIER), Monsieur Fabrice BONNET, Monsieur Cédric COQUARD.

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance et procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h20. Il donne lecture des pouvoirs : Madame Isabelle LOTISSIER (pouvoir à Yvette BRETONNIER).
Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Madame Yvette BRETONNIER.

- **Aménagement urbain du centre-bourg : orientations et validation des emprises du projet, phasage des travaux, modification au contrat de maîtrise d'œuvre.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ludovic CARRET. Il présente le périmètre d'intervention choisi en réunion de commission pour les travaux de la première phase : Rue de la Cour Denis (depuis la résidence séniors jusqu'au carrefour) ; rue de l'Eglise ; rue de Lyon ; Place du Plâtre (elle n'était pas intégrée dans le programme de travaux mais a été ajoutée du fait de sa minéralité et de désimperméabiliser les surfaces, mais aussi de la convivialité qu'il faut trouver dans cet espace) ; début de l'avenue des 4 Cantons.
L'estimation de cette première est de 1 150 000 euros HT. En amont de l'aménagement, sont programmés des travaux de réfection de conduites d'eau potable à charge du Syndicat. Par contre, la CCMDL a inscrit pour 2027 et 2028 des travaux sur les réseaux d'eaux usées et la Commune est en attente des retours d'études pour les travaux d'eaux pluviales. Les travaux d'aménagement envisagés ne conduiront pas à un blocage total du centre-bourg. Ils seront réalisés par tranches, afin de ne pas engendrer de problèmes de circulation et d'accès aux commerces et services. La commission urbanisme se réunira le jeudi 10 septembre avec le maître d'œuvre « Réalités » afin préparer l'aménagement qui sera présenté lors d'une séance du Conseil Municipal et fera ensuite l'objet d'une consultation de la population et des commerçants et services. Pour le financement, outre une aide de l'Etat de 200 000.00 euros déjà acquise, il sera demandé des financements auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat Ambition Région, mais aussi auprès du Département et des fonds européens. Il pourrait rester à financer, environ 600 000 euros, par fonds propres et/ou emprunt.
Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal se prononce sur l'emprise de la première phase des travaux mais aussi sur la modification du contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet « Réalités », pour un montant de 96 009.33 euros HT.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide par un vote l'emprise de la première phase comme présentée (Votants : 17 (dont un pouvoir) – oui : 17 – Non : 0- Abstention : 0) et le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet « Réalités » d'un montant de 96 003.33 euros HT (Votants : 18 (dont un pouvoir) oui : 18 – Non : 0- Abstention : 0).

- **Dans le cadre du projet d'Incubateur de Santé Solidaire (ISS), et de la recherche de médecins, proposition de réorganisation de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle,**

Monsieur le Maire expose que le projet d'incubateur de Santé Solidaire a été validé par l'ARS, l'Assurance Maladie et le Conseil de l'Ordre des Médecins. Cette procédure, portée par le CTPS des Monts du Lyonnais répond à une situation critique de manque de médecin sur le territoire et sera partagée entre des Maisons de Santé de Sainte Foy L'Argentière, La Giraudière et Saint Laurent de Chamousset. Le dispositif est soutenu financièrement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes et la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) du Rhône. Il permet l'installation d'une structure composée d'un médecin solidaire avec deux médecins juniors et d'un assistant médical pendant 6 mois à 2 ans. La Commune pourrait mettre à disposition des locaux (4 bureaux).

L'ISS permettrait de réintroduire une offre de soins de proximité, mais aussi d'ouvrir la voie à une nouvelle manière d'accompagner l'installation des médecins en zone rurale et de tension. Monsieur le Maire précise que l'Espace 2 de la Maison de Santé pourrait être proposé. Cela nécessitera des modifications de locaux pour les professionnels installés et quelques travaux, mais aussi le relogement des praticiens de l'espace 2. Une réunion est programmée le mardi 28 juillet, avec les professionnels de la Maison de Santé afin de discuter sur ces aménagements, et du transfert des cabinets dans l'Espace Santé Pluriprofessionnel.

- **Validation devis imprimeur pour le bulletin municipal annuel**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sandrine BOINON qui présente les différentes entreprises rencontrées pour la conception du bulletin municipal. Après négociations et discussions, l'entreprise IML a été retenu pour les compétences techniques et la connaissance du territoire. Le devis est de 5 412.00 euros TTC pour 1 250 exemplaires.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide par un vote l'emprise cette proposition (Votants : 17 (dont un pouvoir) – oui : 17 – Non : 0- Abstention : 0).

- ·**Le point sur les outils de communication: site internet, Facebook…**

M**adame Sandrine BOINON** continue la présentation des outils de communication de la Commune avec le site internet : une mise à jour sera prochainement lancée. Et une étude sera demandée à un professionnel afin de le rendre plus dynamique. Pour Facebook et Instagram, géré par les élues, il s'agit de republication d'information. Le panneau lumineux et panneau pocket sont gérés en mairie et publient essentiellement les informations communales et associatives. Madame Sandrine BOINON demande aux élus d'utiliser l'agenda partagé pour la gestion des salles pour les réunions des commissions.

- **Contrats pour le restaurant scolaire et modification du temps de travail à l'école publique,**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Yvette BRETONNIER qui présente les contrats nécessaires pour la rentrée 2026-2027 pour le bon fonctionnement du restaurant scolaire et de l'école Publique Antoine Boiron. Poste d'adjoint technique à l'Ecole publique Antoine Boiron : Augmentation du temps de travail (interventions ménage + surveillance cantine) et passage à 134.33 heures par mois annualisées.
Poste aide préparation des repas et service au restaurant scolaire : 4 heures par jour, 4 heures par semaine du 1er septembre 2026 au 31 août 2027 : 54.60 heures par mois annualisées. Pour la plonge : Un poste à 3.5 heures par jour soit 47.80 heures annualisées par mois. Un poste à 3 heures par semaine + 2 heures de ménage par semaine à la salle d'animation de la résidence seniors, soit 5 heures par semaine, soit 49.66 heures annualisées par mois. Pour la surveillance au restaurant scolaire : Un poste de surveillance des enfants de l'école privée de 40 minutes par jour soit 8.19 heures par mois annualisées. Un poste de surveillance des collégiens, 2 heures par jour soit 27.30 heures annualisées par mois.
Le Conseil Municipal valide ces propositions.

- ·Retrait de la délibération portant sur les pouvoirs de police du Maire.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de retirer la délibération n°45-2026 du 29 avril 2026 portant opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale au président de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. En effet, La Préfecture a fait remarquer que l'opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale relève de la compétence propre du Maire et doit être exercée par voie d'arrêté, sans intervention du conseil municipal.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce retrait.

- **Travaux des commissions,**

Monsieur le Mair**e** donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

**Madame Sandrine BOINON** remercie les élus pour la distribution de la lettre d'information.

**Madame Marielle SERAILLE** présente un point très positif de la Vogue 2026 avec des jeunes très motivés et investis. Elle rend compte d'une réunion de présentation de la commission « Petite enfance – Loisirs » de la CCMDL avec notamment l'annonce de la préparation du 30ème anniversaire du cyclo des monts.

**Madame Yvette BRETONNIER** fait le point sur la gestion de la canicule avec les appels passés par les membres de la commission aux personnes fragiles et l'ouverture de la salle d'animation communale climatisée, de la Résidence Seniors Le Clos de la Galène, de 10h00 à 19h00.

Monsieur Gilles RAYNARD expose que les travaux d'installation de la hotte aspirante, dans le local de plonge au restaurant scolaire, sont terminés.
Les travaux pour l'aménagement de l'ancien local de la fleuriste pour l'accueil du débit de boissons « Le Petit Biscuit » sont eux aussi terminés. L'ouverture est programmée pour le 31 juillet 2026.
Il présente un devis pour l'aménagement de la salle Suzanne Fougerouse d'un montant de 2 434.08 euros HT.
Le Conseil Municipal donne son accord : Votants : 17 (dont un pouvoir) – oui : 17 – Non : 0- Abstention : 0.

Monsieur Thierry LOISON rend compte de futures réunions avec l'association M'Ton Marché au sujet du règlement du marché forain. Les démarches pour la recherche d'un ou une fleuriste continuent.

Le prix de vente demandé est de 110 000 euros Afin de comparer, Monsieur le Maire présente une estimation réalisée par l'agence immobilière ARLIM qui se situe entre 110 000 et 120 000 euros.

- **Questions diverses.**

Monsieur le Maire expose avoir rencontré Monsieur Daniel MURE, Président Cantonal du Groupement des 4 Cantons et Madame Ginette DECULTIEUX, Présidente du Groupement des 4 Cantons, au sujet de l'organisation du Comice à Saint Laurent de Chamousset en 2027. Les dates proposées sont les 25, 26, 27, 28 juin 2027, car le 50ème anniversaire de la Fête de la Cerise à Bessenay aura lieu le 1er week-end de juillet. Il propose de demander à l'école privée de changer sa date de sa fête au Chateau.

**Madame Sandrine BOINON** remercie les élus présents pour le 14 juillet 2026 et l'aide apportée pour l'organisation de la manifestation pour le comité des Ainés Saint Laurentais.

**Prochaines séances du conseil municipal** : Jeudi 17 septembre 2026 à 19h15, jeudi 15 octobre 2026 à 19h15, jeudi 12 novembre 2026 à 19h15, jeudi 17 décembre 2026 à 19h15.

## Séance du 17 septembre 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 septembre 2026
Compte rendu affiché le 28 septembre 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 19

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire
Secrétaire élu : Madame Gwendoline CHALON.
Membres présents : Monsieur Pierre VARLIETTE, Madame Yvette BRETONNIER, Monsieur Gilles RAYNARD, Madame Isabelle LOTISSIER, Monsieur Thierry LOISON, Madame Marielle SERAILLE, Madame Marie-Jo DELORME, Monsieur Patrick DUCREUX, Madame Nathalie BATAIL, Madame Sandrine BOINON, Monsieur Fabrice BONNET, Monsieur David PUPIER, Monsieur Hervé GREGOIRE, Monsieur Ludovic CARRET, Monsieur Cédric COQUARD, Monsieur Alexandre LAVANDEIRA, Madame Emilie DANVE, Madame Gwendoline CHALON.

Membres excusés : Madame Stéphanie AUTER QUELOZ (pouvoir à Madame Nathalie BATAIL).

**Monsieur le Maire** prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance et procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h20. Il donne lecture des pouvoirs : Madame Stéphanie AUTER QUELOZ (pouvoir à Madame Nathalie BATAIL).
Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Madame Gwendoline CHALON.

**Monsieur le Maire** ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le retrait du point : Travaux aux vestiaires Dojo. Le dossier n'étant pas prêt, ce point sera représenté ultérieurement.

- **Acquisition de l'Espace 4 de la Maison de Santé, aménagement et emprunt,**

Madame Yvette BRETONNIER sort de la salle.
Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24 août par laquelle le Conseil Municipal a donné un accord de principe sur l'acquisition d'un local commercial appartenant à la SCI BC3N, qui deviendra l'Espace 4 de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

Il rappelle que l'Espace 4 sera aménagé en deux cabinets, une salle d'attente et un WC PMR. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider l'acquisition du local commercial appartenant à la SCI BC3N, d'une surface de 49.59 $m^2$, sis 68
Avenue des 4 Cantons, enregistré en tant que lot n°1 de la copropriété « Les Jardins de Perrine ». Les références cadastrales de l'immeuble sont section F n°1085, 1087, 1630, 1631. Il propose le montant d'acquisition à 110 000 euros et que les frais de modification de la copropriété et notariés soient à la charge de la Commune.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition par un vote
Votants : 18 (dont un pouvoir) - Oui : 18- Non : 0-Abstention : 0.

**Monsieur le Maire** présente les propositions d'emprunt d'un montant de 140 000 euros sur 10 ans pour le financement de l'acquisition et des travaux :
Caisse d'Epargne : Taux variable, indexé sur le taux du livret A : 2.90 %
Crédit Agricole Centre Est : Taux fixe 3.98 %
Crédit Mutuel : Taux fixe 4.00%
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition de la Caisse d'Epargne : emprunt de 140 000€ remboursable sur 10 ans, avec un taux variable de 2.90% par un vote :
Votants : 18 (dont un pouvoir) - Oui : 18- Non : 0-Abstention : 0.

**Monsieur le Maire** indique que la vente va désormais s'enclencher chez le Notaire et qu'un bail précaire a été signé en attendant d'être propriétaire, afin de pouvoir réaliser les travaux dès maintenant. Monsieur Gilles RAYNARD et Monsieur Thierry LOISON présentent le projet d'aménagement du futur Espace 4. Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer les devis dès leur réception et examen.

Madame Yvette BRETONNIER revient en séance.

- **Cession de terrain ZA Grange-Thival, rue du Chevalier,**

Monsieur le Maire expose qu'un deuxième lot est disponible rue du Chevalier au sein de la ZA Grange Thival. Le premier lot avait été cédé à la SCI POULARD. Monsieur Jérôme AUTER (SCI à constituer) est candidat pour l'acquisition de ce 2ème lot, d'une surface de 767 m2, pour la construction d'un bâtiment artisanal. Monsieur le Maire expose que la viabilisation a été mutualisée sur les deux parcelles. Il propose un prix pour le terrain de 22 euros/ $m^2$ et pour la viabilisation de 28 euros/ $m^2$, pour un total de 50 euros / $m^2$. Soit une cession du terrain pour un montant total de 38 350 euros.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition de cession par un vote
Votants : 18 (pouvoir non utilisé) - Oui : 18- Non : 0-Abstention : 0.

- **Acquisition de terrain, rue du Chevalier au Département du Rhône,**

Madame Stéphanie AUTER QUELOZ arrive en séance
**Monsieur le Maire** présente également une proposition de cession du Département du Rhône à la Commune, d'une bande de terrain située, le long de la Route Départementale n°81 sur les parcelles cadastrées section F n°833, 838 et partie de 836.
Pour la parcelle cadastrée section F n°833 :
101 $m^2$ classés en zone Ub : 3 030 euros (101 $m^2$ x 30 euros/ $m^2$),
160 $m^2$ classées en zone Ub, destiné à la création d'un accès : 1 600 euros (160 $m^2$ x 10 euros/ $m^2$).
Pour les parcelles cadastrées section F n°838 et partie de 836 : 780 $m^2$ classées en zone A: 234 euros (780$m^2$ x 0.30 euros/ $m^2$), (Réserve foncière communale)
Ces cessions par le Département du Rhône se portent donc à un montant total de 4 864 euros.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition d'acquisition au Département du Rhône décrites ci-dessus, par un vote :
Votants : 19 - Oui : 19- Non : 0-Abstention : 0.

- **Présentation du Plan Communal de Sauvegarde,**

Monsieur le Maire expose que la Commune est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qu'il est nécessaire de mettre à jour régulièrement et notamment avec les élus du nouveau Conseil Municipal.
Après présentation des différentes parties constituant ce document, les élus s'inscrivent dans l'organigramme de l'organisation de la cellule de crise. Une présentation du PCS sera faite sur la prochaine lettre d'information communale., ou sera inséré le DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs), que chaque habitant pourra conserver.

- **Cession et échange de chemins,**

Monsieur le Maire présente un échange de terrain suite à une modification d'un chemin rural dans le hameau de Pragrand. Il précise que les frais d'acte notariés et de géomètre (Cabinet GEOGARANT) seront à la charge de la succession de Madame EYRAUD.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'échange de terrain par un vote :
Votants : 19 - Oui : 19- Non : 0-Abstention : 0.

- **· Travaux vestiaires Dojo, (Point reporté).**

- **Extension de la Gendarmerie : Etude de faisabilité,**

Monsieur le Maire explique sa rencontre avec le Major AVIGNON, commandant de la Brigade de Saint Laurent de Chamousset et les difficultés rencontrées actuellement avec un effectif de militaires insuffisants par rapport à la charge de travail sur le territoire. Un effectif de 16 gendarmes (contre 11 actuellement) serait nécessaire. Il faudrait donc prévoir la construction de logement sur le site actuel. Monsieur le Maire propose d'engager une étude technique de faisabilité mais précise que aucune étude plus complète et travaux ne serait engagés avant la confirmation écrite de l'affectation de nouveaux gendarmes à la Brigade de Saint Laurent de Chamousset.
Après débat, il est décidé de demander un devis pour cette étude de faisabilité.

- **Conventions pour demande de participation (Travaux d'alimentation électrique et éclairage public )**,

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Yvette BRETONNIER et sort de la salle. Elle présente la convention à signer avec la SCI POULARD pour le remboursement de la somme de 4 803.12 euros correspondant au raccordement électrique effectué par ENEDIS, de la parcelle cadastrée section F n°1828 dont la SCI POULARD est propriétaire. Le Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur le Maire de retour dans l'assemblée, présente la convention à signer avec Messieurs André et Michel PASSELEGUE pour le remboursement de la fourniture et la pose, dans le lotissement MAPIERRE, de 4 lampadaires solaires installés par le SYDER, pour un montant de 5 848.00 euros. Le Conseil Municipal donne son accord.

- **Création de poste au service technique,**

Monsieur le Maire expose qu'un recrutement va être lancé pour un poste d'adjoint technique pour renforcer l'équipe des services techniques suite au décès de Gilles DEPASSIO. Il propose que l'offre mentionne la possibilité de recruter un agent titulaire de la fonction publique ou un contractuel.
Le Conseil Municipal valide cette proposition.

- **Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux déléguées.

**Madame Yvette BRETONNIER** fait le point sur la rentrée scolaires dans les établissements scolaires de la commune : Ecole Publique Antoine Boiron : 107 élèves, Ecole Privée Saint Laurent : 114 élèves, Collège privé : 244 élèves, Maison Familiale et Rurale : 383 élèves.
Une étude est en cours pour le traitement de la chaleur dans les classes de l'Ecole Publique.
Madame Yvette BRETONNIER fait également le point sur l'ouverture aux personnes extérieures de la salle d'animation de la résidence séniors, du 16 juillet au 6 septembre 2026.

**Monsieur Gilles RAYNARD** annonce la fin de l'aménagement de la cuisine dans la salle Suzanne Fougerouse.

**Monsieur Thierry LOISON** annonce la préparation de la réunion avec les commerçants et services le 24/09/2026. Il annonce le départ en retraite de Madame Joëlle VIANNAY au printemps 2027 et la mise en vente de son pas de porte. Madame Emilie DANVE prend la parole pour un compte-rendu de l'assemblée générale de l'UCALES avec le maintien des animations, notamment pour le 8 décembre. Pour le SYDER, il fait part de quelques pannes en cours de réparation.

**Monsieur Fabrice BONNET** rend compte des travaux sur le chemin de Montchourier et de la Grange pour le programme communautaire voirie 2026.
Il annonce le versement d'une aide pour le marché aux veaux d'un montant de 732.50 euros de la part du GDS 69 et remercie cette instance pour son soutien.
Il rend compte de la Fête de l'Agriculture à Saint Clément les Places, qui a été une belle réussite. Il espère que les contacts noués sur le stand du marché aux veaux auront une répercussion sur les apports.

**Madame Marielle SERAILLE** annonce une rencontre avec les élèves de CM1-CM2 de l'école privée le jeudi 1er octobre, pour le Conseil Municipal de jeunes. Les élections auraient lieu en novembre -décembre. Elle présente également une soirée avec les 13-14 ans dans le local de la MJC pour créer du lien.

**Madame Isabelle LOTISSIER** présente un bilan du Forum des associations avec 30 associations présentes. Elle remercie les élus pour leur aide à l'installation et la gestion de cet évènement. Pour cette année, la sortie des bénévoles sera organisée dans un restaurant et une après-midi jeux.

**Madame Sandrine BOINON** annonce la distribution de la 39ème lettre d'information pour le 26 octobre. Il sera joint le DICRIM.
Les demandes d'articles pour le bulletin municipal ont été envoyés aux associations.
Une mise à jour du site internet est en cours avec un diagnostic technique gratuit d'IML.
Un vidéo projecteur portatif va être acheté pour les réunions des commissions.

**Monsieur Ludovic CARRET** rend compte de la réunion de la commission urbanisme et la présentation de deux avant-projets pour l'aménagement de la Place du Plâtre. Une nouvelle réunion est prévue le jeudi 8 octobre pour présenter des perspectives.

**Questions diverses.**

**Monsieur le Maire** donne lecture d'une requête déposée auprès du Tribunal administratif par Monsieur Gilles EMPEYTA au sujet de la vidéoprotection. Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de demander à un avocat de présenter un mémoire de défense. Le Conseil Municipal donne son accord.

**Madame Stéphanie AUTER QUELOZ** demande si une action des élus est prévue suite à la diffusion de tracts dans les boites aux lettres annonçant une action des collectifs citoyens "Gardons la ligne" et "Pour le développement de l'écomobilité sur les vallées Brévenne et Turdine". Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'actions de la société civile et que les élus s'engagent déjà au côté de la Région , du SYTRAL et de l'Etat.

**Madame Emilie DANVE** s'inquiète d'une nouvelle règle pour le paiement des repas de la Cantine pour les collégiens. Monsieur le Maire répond que le délai de carence a été instauré par l'OGEC et non par la Commune.

**Prochaines séances du conseil municipal** : Jeudi 15 octobre 2026 à 19h15, jeudi 12 novembre 2026 à 19h15, jeudi 17 décembre 2026 à 19h15.

*“Pour tous vos besoins d’informations, connaître les formalités administratives et suivre les actualités de votre commune”*






ou en mairie
Tél 04 74 70 50 19
mairie@saintlaurentdechamousset.fr
www.saint-laurent-de-chamousset.fr

Mairie de Saint-Laurent-de-Chamousset
72 Rue de Lyon 69930 Saint-Laurent-de-Chamousset

Saint-Laurent-de-Chamousset
MONTS DU LYONNAIS